

GUIDE DE LA FORMATION BAFA



Le Rocheton
Centre International de Séjour



WWW.YMCA-ROCHETON.FR

Sommaire

03

Bulletin d'inscription

05

Présentation générale et objectifs

06

Le parcours de formation

07

Le centre de formation : Le Rocheton

08

Les missions éducatives des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)

10

Engagement citoyen et fonctions de l'animateur

11

Comment m'inscrire sur le portail BAFA de ma région ? et au Rocheton ?

12

Conditions générales d'inscription

13

Les aides financières

14

Tout savoir sur le stage pratique

16

Comment valider mon stage pratique ?

17

Présentation du dossier au jury BAFA

18

Comment recevoir mon diplôme ?

19

Contacts // Comment venir au Rocheton ?

OBLIGATOIRE

> Ajoutez ici votre photo

Bulletin d'inscription

À retourner à :

Le Rocheton - Service Formation
Rue de la Forêt - 77000 La Rochette
01 64 37 28 26 - bafa@ymca-rocheton.fr

Nom : Prénom :

N° d'inscription BAFA sur le portail régional :

Né(e) le : / / à (Ville - Dép.)

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. fixe : Portable :

Adresse e-mail :

(du stagiaire ou du représentant légal si mineur)

SESSION GÉNÉRALE Du / / au / /

Avez-vous déjà trouvé votre stage pratique ? oui non

SESSION D'APPROFONDISSEMENT Du / / au / /

Indiquer le thème :

Avec quel organisme avez-vous effectué votre session générale ?

..... À quelle date ?

Avec quel organisme avez-vous effectué votre stage pratique ?

..... À quelle date ?

Formule choisie :

- La session est en demi-pension mais je demande un hébergement sur place : oui non

- J'amène mon repas du midi et bénéficie de l'offre externat (nombre de places limité) :

oui non

- Je passerai ma session générale et mon approfondissement au Rocheton et opte pour le

Package BAFA me donnant droit à 30€ de réduction sur le prix de la session

d'approfondissement : oui non

Présentez en quelques lignes la situation d'animateur, la plus proche de l'animation en accueil collectif de mineurs, que vous ayez menée :

.....
.....
.....
.....



Renseignements complémentaires concernant le stagiaire :

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom : Prénom :

Tél. fixe : Portable :

Lien avec le/la stagiaire :

Autorisation des parents (à remplir obligatoirement pour toute inscription d'un mineur par un parent ou le tuteur légal) :

Je soussigné(e), NOM et PRÉNOM

en qualité de : père mère tuteur/tutrice légal(e)

- autorise, NOM et PRÉNOM

à participer au stage mentionné au recto et à toutes les activités, à voyager seul(e) pour se rendre sur le lieu de stage et en revenir, à consulter un médecin en cas de nécessité.

- autorise le directeur/la directrice du stage à faire pratiquer une intervention chirurgicale en cas d'urgence.

Renseignements obligatoires par le stagiaire majeur / un parent ou représentant légal si le stagiaire est mineur :

J'ai également pris connaissance et j'accepte les conditions générales d'inscription figurant en page 12

Droit à l'image :

J'autorise Je n'autorise pas Le Rocheton à prendre des photos ou vidéos de moi (si majeur) / de mon enfant ou du mineur que je représente, durant la formation et à les utiliser sur ses supports de communication (site internet, brochure...).

Protection des données :

J'autorise Le Rocheton à conserver mon adresse email pour m'envoyer ses actualités

J'autorise Le Rocheton à conserver mon adresse email pour m'envoyer les actualités de ses partenaires

Comment avez-vous connu Le Rocheton?

LU ET APPROUVÉ (en toutes lettres)

Fait à Le / /

Signature obligatoire :

(du stagiaire si majeur, d'un parent ou représentant légal si mineur)

Présentation générale et objectifs



Qu'est-ce que le BAFA ?

Le BAFA est un diplôme non professionnel qui permet de travailler en tant qu'animateur en séjours de vacances, accueils de loisirs ou encore sur des temps d'activités périscolaires tout en œuvrant à l'épanouissement du mineur, son émancipation dans le respect de la diversité, sa découverte de l'environnement ...

Le stagiaire doit avoir 16 ans révolus au 1^{er} jour de la première session.



Les objectifs du BAFA

Le BAFA permet d'encadrer à titre non professionnel et de façon occasionnelle, des enfants et adolescents en accueils collectifs de mineurs (ACM) dans le cadre d'un engagement social et citoyen :

- par un travail collectif pour réaliser des projets communs
- par une participation plus impliquée dans la vie de son quartier ...

La formation a pour objectifs de :

1) Préparer l'animateur à exercer les fonctions suivantes :

- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité ;
- Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs ;
- Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des ACM ;
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités ;
- Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

2) Accompagner l'animateur vers le développement d'aptitudes lui permettant de :

- Transmettre et faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité ;
- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ;
- Construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective, et de veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination ;
- Apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés.

Art. 9 de l'arrêté du 15 juillet 2015 relatif au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur en accueil collectif de mineurs

L'obtention du brevet



Un certificat de session doté d'une appréciation est remis à l'issue de chaque session. Le diplôme final est délivré par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES, anciennement DDCS) après délibération d'un jury.

Le parcours de la formation BAFA



1^{ère} partie : La session de formation générale

Elle apporte des points de connaissances théoriques sur l'enfant et le jeune, les ACM, l'organisation de la vie quotidienne, la législation, les animations, l'apprentissage de la citoyenneté, le rôle et les fonctions de l'animateur, la recherche de stage pratique ...

Elle comporte également de nombreuses mises en situation à travers la préparation et la pratique de jeux, de chants et d'autres activités.



2^{ème} partie : Le stage pratique

Minimum

Le stage pratique est une mise en situation réelle d'animation auprès de mineurs, en accueil de loisirs (avec ou sans hébergement), en temps périscolaire.

Il permet d'appliquer tous les acquis de la session générale et de se confronter au travail en équipe. Lors du stage pratique, le stagiaire approfondit l'organisation de la vie collective, la gestion de la vie quotidienne, la préparation et la conduite d'activités, le travail en équipe et la communication avec les parents.

Le stage pratique doit être commencé dans les 18 mois suivants le dernier jour de la session générale. Une dérogation peut être accordée par le SDJES.

Pour obtenir le stage pratique, le candidat doit :

- > Avoir obtenu une mention «satisfaisante» à la session théorique ;
- > Ne pas être frappé par une incapacité pénale consécutive à une condamnation définitive pour un crime ou à deux mois au moins d'emprisonnement pour un des délits inscrits à l'article L. 133-6 du code de l'action sociale et des familles ;
- > Ne pas faire l'objet d'une mesure administrative de suspension ou d'interdiction d'exercer auprès des mineurs en application de l'article L. 227-10 du même code.

3^{ème} partie : La session d'approfondissement



ou de qualification



- Une session d'approfondissement, d'une durée d'au moins 6 jours, vous permet d'approfondir vos aptitudes à exercer les fonctions d'animateur.

- Une session de qualification, d'une durée d'au moins 8 jours, vous permet d'acquérir des compétences dans un domaine spécialisé : voile, canoë-kayak, activités de loisirs motocycliste, surveillance de baignade.

La troisième partie aborde plus précisément certaines connaissances théoriques (la connaissance de l'enfant et du jeune, les ACM, la législation, les animations, l'animateur...) en lien avec le thème choisi (par ex. : les activités manuelles, la petite enfance, l'assistant sanitaire, etc.) et des techniques spécifiques dans le cadre des activités mises en place.

Le centre de formation : LE ROCHETON



Le projet éducatif du Rocheton

Le Rocheton œuvre pour l'épanouissement des individus et le développement de la confiance de chacun en ses talents.

L'association pense la société en termes de vivre ensemble et de solidarité, et la formation BAFA comme un lieu ressource en matière d'autonomisation et d'engagement social ; favorisées par la richesse de la mixité sociale qui les compose.

>> Le Rocheton est un lieu de rencontres, d'échanges et d'interculturalité, valeurs propres au mouvement des YMCA dont il est membre.



La dynamique pédagogique du Rocheton

Suivant notre démarche de pédagogie active, le stagiaire (de même que l'animateur en ACM) est directement impliqué dans la construction de projets à forte valeur éducative visant le développement de l'autonomie, le vivre ensemble et la découverte accompagnée. La mise en projets, la prise d'initiatives et de responsabilités, la solidarité des efforts contribuent à la réussite de cet engagement volontaire.

L'association Le Rocheton a à cœur d'accueillir tous les publics sans discrimination aucune.

L'ensemble des sessions de formation est ouvert à tous sans discrimination notamment fondée sur l'origine, le genre, la situation de famille, l'apparence physique, l'état de santé, le handicap, l'orientation sexuelle, la situation économique, les opinions politiques, l'appartenance ou la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.



L'équipe pédagogique du Rocheton

Le Rocheton dispose d'une équipe de formateurs diplômés (BAFD, BAFA ou un titre ou diplôme équivalent : BPJEPS, DEFA, etc.) exerçant dans l'animation en ACM et tous expérimentés dans la formation d'animateurs volontaires.

Les formateurs participent régulièrement aux événements du Rocheton. Ils prennent une part active à la formation continue et aux réunions de partage mutuel d'expériences. Ils contribuent à la création et mise à jour des supports pédagogiques des sessions : mémento de l'animateur, livret d'activités, livret de suivi et d'accompagnement du stagiaire ...

Nos agréments : Association de Jeunesse et d'Éducation Populaire, Organisme de Formation n°117 701 585 77, Agrément Jeunesse et Sport n°077 38910 02, Agrément Éducation Nationale.

La mission éducative des ACM

La mission éducative des accueils collectifs de mineurs

Les ACM contribuent activement à l'éducation des mineurs, aux côtés de la famille et de l'école, notamment en termes d'**éducation à la citoyenneté**, dans son sens le plus actuel de facteur de lien social. Être citoyen s'entend plus essentiellement comme participer à la vie locale. Ce qui demande **autonomie** des personnes et des rapports sociaux basés sur la compréhension et le respect mutuel.

Une personne est intégrée dans un environnement quand celui-ci la reconnaît. Il est essentiel pour y parvenir d'acquérir des valeurs comme **le respect** des personnes et des biens, **l'écoute** des autres et **la tolérance**. A ce même titre, **l'appréciation des différences, l'esprit d'entraide et l'idée de partage** prennent tout leur sens dans les ACM, qui œuvrent pour les transmettre à leurs publics.

Les ACM ouvrent **l'accès aux loisirs et aux vacances, au plus grand nombre** d'enfants et d'adolescents. Les accueils de loisirs sans hébergement, favorisent une appropriation de l'environnement local déjà connu de ses publics, par une vie en collectivité et des activités réfléchies dans ce sens. Ils s'inscrivent ce faisant dans l'éducation à la citoyenneté. Les accueils de loisirs avec hébergement privilégient pour leur part la confrontation à un environnement nouveau, permettent de nombreuses expérimentations, découvertes et favorisent la vie en collectivité hors de son cadre habituel (famille, école). Les ACM sont également à ce titre des lieux d'**éducation à la vie sociale et culturelle**.

Les ACM développent la capacité des enfants et des adolescents à **faire des choix**, à les concrétiser, à **donner vie à des projets**. Les ACM favorisant l'autonomie, **la prise de parole et de responsabilités** de ses publics, les amènent à **devenir acteur** dans la vie des accueils. Ces apprentissages contribuent à l'acquisition d'une attitude citoyenne.

Le projet éducatif

Le projet éducatif traduit l'engagement des organisateurs d'ACM, leurs priorités, leurs principes éducatifs. Il définit le sens de leurs actions. Il fixe les orientations et les moyens à mobiliser pour leur mise en œuvre. Le projet éducatif est formalisé par un document. L'organisateur indique dans ce document de quelle façon il fait le lien avec les accueils qu'il organise.

Les différentes catégories d'ACM

Les ACM sont organisés sur des temps périscolaires ou extrascolaires.

Les temps périscolaires sont ceux matin, midi et soir ; avant et après la classe, au cours desquels un encadrement est proposé aux enfants scolarisés ; ainsi que les mercredis.

Les temps extrascolaires sont les temps durant lesquels des activités encadrées sont proposées aux enfants, en soirée, les samedis, dimanches, jours fériés et pendant les vacances scolaires.

Il y a 7 types d'ACM qui sont répartis dans le code de l'Action sociale et des familles entre 3 grandes catégories:

les accueils sans hébergement, les accueils avec hébergement, les accueils de scoutisme.

ACCUEILS AVEC HÉBERGEMENT

Séjours de vacances	Au moins 7 mineurs	Plus de 3 nuits consécutives	
Séjours courts*	Au moins 7 mineurs	De 1 à 3 nuits	
Séjours spécifiques	Au moins 7 mineurs de 6 ans ou plus	À partir d'1 nuit	Organisés par des personnes morales ayant pour objet essentiel le développement d'activités particulières : séjours sportifs, artistiques et culturels, linguistiques, chantier de bénévoles, rencontres européennes de jeunes
Séjours de vacances en famille	De 2 à 6 mineurs	Au moins 4 nuits consécutives	Dans une famille, pendant les vacances des mineurs, en France

* sauf séjour court accessoire d'un accueil de loisirs : de 1 à 4 nuits

ACCUEILS SANS HÉBERGEMENT

Accueil de Loisirs Extrascolaire	De 7 à 300 mineurs max.	2h par jour minimum	14 jours consécutifs ou non au cours d'une même année
Accueil de Loisirs Péri-scolaire	7 mineurs jusqu'à effectif maximum de l'école à laquelle il s'adosse. Si plusieurs sites ou plusieurs écoles : 300 mineurs maximum		
Accueil de jeunes	De 7 à 40 mineurs âgés de 14 ans minimum	Pendant au moins 14 jours consécutifs ou non au cours d'une même année	Accueil en dehors d'une famille

ACCUEILS DE SCOUTISME

Accueil de Scoutisme	De 7 à 300 mineurs max.	Avec et sans hébergement	Organisée par une association dont l'objet est la pratique du scoutisme et qui bénéficie d'un agrément national
----------------------	-------------------------	--------------------------	---

Engagement citoyen et fonctions de l'animateur

L'animateur occupe une place stratégique à forte valeur éducative au sein de l'équipe d'un ACM.

Il s'implique à titre non professionnel et de façon occasionnelle dans l'encadrement des mineurs, le plus souvent sous contrat d'engagement éducatif (CEE).

Il base l'action d'animation qu'il mène, visant à former les citoyens de demain, sur les intentions éducatives de l'organisateur de l'ACM au sein duquel il s'investit.

L'animateur se mobilise pour inscrire son action, lors des temps de vie quotidienne aussi bien que sur les temps d'activité, dans le cadre du projet pédagogique de sa structure.

L'animateur réfléchit et participe à une éducation alternative des mineurs, complémentaire à la famille et à l'école. Il contribue, notamment par les jeux, activités et loisirs variés qu'il met en place, à l'épanouissement et au développement de son jeune public.

Il développe la curiosité des enfants et des adolescents et participe à leur émancipation. Il les accompagne dans la réalisation de leur projet et favorise l'apprentissage du vivre ensemble, de la démocratie et de la solidarité.

L'animateur remplit trois principales fonctions :

- >> la fonction d'animer au sens de « douer de vie »,
- >> la fonction d'éduquer au sens de « faire se développer »,
- >> la fonction d'assurer la sécurité.

Il conduit son action éducative dans un cadre sécuritaire qu'il garantit, permettant à chaque enfant et jeune qu'il encadre de vivre des temps de loisirs / de vacances, d'exercer des choix, de coopérer, de découvrir et expérimenter, de développer sa créativité ...

Considérant l'animateur, l'engagement citoyen est aussi un moyen pour prendre du recul et s'intéresser aux relations humaines et sociales. Son implication participe aussi à sa propre émancipation et construction personnelle.

Considérant le mineur, l'engagement citoyen est le résultat de l'éducation à la vie sociale et culturelle partagée en ACM.

Comment m'inscrire : sur le portail BAFA de ma région



Vous inscrire sur le site du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et des sports est une procédure OBLIGATOIRE pour suivre une formation BAFA.

Inscription sur le portail BAFA de votre région :

- >> Rendez-vous sur le site internet : <https://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd>
- >> Choisissez votre région de résidence en cliquant sur la carte de France pour être dirigé vers le portail d'accueil propre à votre région, cliquez sur le lien « je veux m'inscrire » ,
- >> Renseignez le formulaire de pré-inscription : **« je souhaite m'inscrire à une formation BAFA »**
- >> Confirmez votre pré-inscription en cliquant sur le lien figurant dans le message que vous recevrez dans votre boîte de messagerie électronique,
- >> Complétez les éléments relatifs à votre identité et validez votre inscription,
- >> Notez soigneusement le numéro d'inscription qui vous est communiqué, car il vous suivra tout au long de votre formation et sera à écrire sur le bulletin d'inscription du Rocheton.

Votre espace BAFA vous permet aussi de :

- >> Télécharger vos certificat(s) de stage pratique validé(s) et de sessions recevables, votre livret BAFA, un modèle de certificat de stage pratique vierge
- >> Consulter votre dossier
- >> Envoyer vos documents et demandes de dérogation, de prorogation
- >> Accéder à de nombreuses informations utiles

au Rocheton

L'inscription au Rocheton :

Retournez-nous le bulletin d'inscription dûment rempli avec les pièces suivantes :

- >> Une copie de votre carte d'identité ou de tout autre document officiel avec votre date de naissance
- >> Le règlement d'un montant correspondant à 50% du prix de la session ou une attestation de prise en charge ou un bon de commande de la structure qui finance votre formation
- >> Une photo d'identité
- >> Une copie de votre/vos attestation(s) de stage pratique validée(s) par le SDJES pour une inscription à une session d'approfondissement.
- >> Envoyez le solde 15 jours au plus tard avant le début du stage.

Conditions générales d'inscription au Rocheton

Modalités d'inscription :

Avoir 17 ans révolus au 1er jour de la session générale.

Fournir le bulletin d'inscription complété, l'autorisation parentale signée pour les mineurs, ainsi que toutes les pièces complémentaires demandées.

L'inscription est définitive quand le dossier est complet et la formation réglée.

Prix de vente :

Le prix de la session comprend l'enseignement (frais d'enseignement et matériel pédagogique) et suivant la session choisie la restauration et l'hébergement.

Les prix des sessions sont forfaitaires et ne sont pas assujettis à la TVA.

Modalités de paiement :

Le règlement peut se faire par l'acheteur en espèces, par chèque(s), chèques ANCV, carte bancaire (sur place ou en ligne) et/ou par prise en charge (totale ou partielle).

Convocation :

Une convocation vous sera envoyée avant le début de la session, sous réserve que votre dossier et règlement soient complets. Elle vous informera des horaires et du nécessaire à apporter pour la formation.

Assurance :

Le Rocheton souscrit un contrat de responsabilité civile pour ses activités de formation.

Droit de rétractation :

Dans le cas d'une inscription à distance, l'acheteur dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation sans frais et sans nécessité de justification. Elle devra être expressément formulée par écrit au Rocheton.

Ce droit ne pourra toutefois plus être invoqué la veille du premier jour de la formation après 17h.

Annulation - Report :

En cas d'annulation de la part du stagiaire :

>> la somme de 50€ sera retenue si l'annulation a lieu plus de 15 jours avant le début du stage

>> la somme de 60€ sera retenue si l'annulation a lieu 15 jours ou moins avant le début du stage

En cas d'annulation par Le Rocheton :

>> un report sans frais sera proposé sur une nouvelle session programmée dans les 12 mois

>> en cas d'impossibilité du stagiaire à donner suite à la proposition de report ci-dessus, la somme encaissée par Le Rocheton sera remboursée au stagiaire à sa demande formulée par écrit.

En cas de report venant du stagiaire :

>> le report dans les 12 mois est sans frais s'il est demandé au plus tard 15 jours avant le début de la session ou s'il est demandé pour des raisons médicales justifiées

>> la somme de 50€ sera retenue si le report est demandé 15 jours ou moins avant le début du stage et qu'il n'est pas motivé par des raisons de santé justifiées

Abandon - Absence - Renvoi :

La totalité du prix du stage est retenue si le stagiaire ne se présente pas au premier jour du stage, abandonne ou est exclu en cours de la formation. **Aucune absence n'est autorisée.**

Protection des données personnelles :

Dans le cadre du règlement général sur la protection des données (RGPD), tout stagiaire est informé que les données qu'il communique sont nécessaires à l'exécution du contrat de formation.

Les données du stagiaire peuvent être utilisées par Le Rocheton et partagées à ses partenaires à des fins de communication des offres et actualités, uniquement après consentement exprès de ce dernier.

Les aides financières

>> Une bourse de 200 € est attribuée par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne. Pour la demander vous devez vous inscrire, uniquement après la validation du stage pratique, directement sur le site suivant : <http://www.seine-et-marne.fr/fr/aides-aux-jeunes> paragraphe «L' aide à l'obtention du BAFA».

Pour les stagiaires résidant dans un autre département adressez-vous directement auprès du service jeunesse de votre Conseil Départemental.

>> La CAF attribue également une bourse qui est versée à la fin du BAFA. Informations sur le site de la CAF de Seine-et-Marne / Offre de service / Espace jeunesse/ L' Aide à la formation BAFA» .

Pour solliciter cette bourse, vous devez faire remplir le formulaire dédié aux 3 étapes du BAFA puis le retourner à la CAF conformément aux indications précisées.

>> Les missions locales, Bureau d'Information Jeunesse (BIJ), Centre d'Information Jeunesse (CIJ), CAP Emploi ... peuvent également contribuer aux frais de formation BAFA.

>> Une aide peut aussi vous être accordée par votre commune, généralement son service jeunesse ou le CCAS (centre communal d'action sociale).

>> Les entreprises peuvent prendre en charge les coûts de formation BAFA de leurs salariés.

>> Les comités d'entreprise peuvent participer aux coûts de formation BAFA des enfants des salariés.

Les devis ou autres documents qui sont exigés pour la constitution de tout dossier de demande d'aide financière vous sont fournis à la demande par le service formation du Rocheton.

Tout savoir sur le stage pratique

Le stage pratique : 2ème partie du cursus de la formation BAFA

Le stage pratique est la première expérience d'animation en situation réelle.

D'une durée d'au moins 14 jours effectifs, il se déroule obligatoirement en séjours de vacances, en accueil de loisirs ou en accueil de scoutisme ; régulièrement déclarés.

Les 14 jours peuvent être scindés en 2 parties maximum ; dont la période la plus courte ne peut être inférieure à 4 jours.

En accueil de loisirs périscolaire, un maximum de 6 jours est pris en compte.

Une journée effective comprend au minimum 6 heures de temps déclaré et enregistré. Elle peut être scindée en demi-journées, d'au minimum 3 heures consécutives chacune ; sauf en accueil de loisirs périscolaire où elles peuvent être non consécutives mais d'au moins une heure.

Les 14 jours doivent être réalisés dans les 18 mois à compter du premier jour de la session générale.

Une dérogation de 12 mois maximum peut être accordée sur demande motivée du stagiaire, effectuée depuis son espace extranet BAFA (portail région du site bafa-bafd.jeunes.gouv.fr).

La structure qui recrute doit avoir obtenu un numéro d'habilitation pour l'ACM accueillant et déclarer le stagiaire BAFA comme membre de son équipe d'animation.

La possibilité de scinder votre stage pratique en 2 périodes dans 2 ACM différents, vous permet de multiplier vos expériences de terrain.

Trouver son stage pratique

Il est important de commencer à chercher son stage le plus tôt possible, cela permet :

- >> de choisir les structures et mode d'animation qui correspondent le mieux à ses attentes ;
- >> de réduire le temps d'attente entre sa formation générale et le stage pratique.

Durant la session de formation générale un temps spécifique sur la recherche de stage pratique et le recrutement est mis en place.

La session générale est aussi un bon moment pour prospecter. Les formateurs sont souvent des directeurs ou animateurs en exercice. Ils peuvent vous orienter concrètement dans vos recherches.

Le Rocheton recueille les offres de stages pratiques et d'emplois de ses partenaires et vous accompagne le stagiaire dans ses recherches.

La plupart des structures d'accueil de loisirs ou de vacances accueillent des stagiaires pratiques BAFA pour compléter leurs équipes. Il est judicieux de prospecter directement ceux organisés sur votre commune et les communes limitrophes.



Pensez également à consulter les sites dédiés aux métiers de l'animation, tels que :
jobanim.com ; planetanim.fr ; animjobs.com ...

Concrètement, le candidat transmettra un CV et une lettre de motivation, puis recontactera le responsable du recrutement – en général le directeur - de la structure ciblée pour un entretien lors d'un rendez-vous.

Le déroulement du stage pratique

Il est important de s'informer sur les conditions de réalisation du stage pratique et de connaître le nombre d'animateurs pour le nombre d'enfants.

La loi fixe un nombre minimum d'animateurs pour le nombre de mineurs accueillis en fonction de leur âge.

Si le nombre d'animateur présents, stagiaire BAFA inclus, correspond au minimum réglementaire, le stagiaire BAFA aura un rôle d'animateur à part entière dès le début du stage.

Si l'équipe est plus étoffée, le stagiaire aura plus de chance de bénéficier d'un animateur référent.

L'évaluation du stage pratique

Le stage pratique fait partie intégrante du cursus BAFA ; il fera l'objet d'un bilan et d'une appréciation portant sur l'aptitude ou la non-aptitude de l'animateur stagiaire à encadrer des mineurs en accueils collectifs de mineurs à caractère éducatif, qu'il soit avec ou sans hébergement. Les capacités du stagiaire seront notamment repérées dans les 5 domaines suivants en fonction du lieu du stage.

- **le cadre d'exercice** (les horaires d'intervention, fonctions et rôles dans le centre, cadre réglementaire, connaissance de l'organisation au moins par son projet éducatif, connaissance de l'équipe et de son projet pédagogique, assurer la sécurité et la protection des mineurs...);
- **le public** (ses caractéristiques, ses spécificités, ses besoins, ses capacités à agir, ses attentes, ses projets et ceux de l'accueil...);
- **l'équipe** (le travail en équipe, le respect, le rapport avec l'autorité hiérarchique...)
- **l'activité** (le sens, la technique, les différentes étapes de sensibilisation, le rythme de l'enfant, l'évaluation, le passage des consignes, l'attitude par rapport à l'enfant...);
- **la vie quotidienne** (la prise en charge, le relationnel...).

Le certificat de stage pratique

En fin de chaque période de stage pratique un certificat de stage pratique papier doit être remis au stagiaire. Il portera une appréciation, qui se doit d'être favorable, pour prétendre être validé par le SDJES du département au sein duquel le stage s'est réalisé. Le stagiaire doit avoir sa/ses période(s) de stage pratique validée(s), avant de faire sa session d'approfondissement.

Comment valider mon stage pratique ?

Validation du certificat de stage

1) Télécharger le certificat de stage pratique vierge

Téléchargez et imprimez le certificat vierge sur le portail BAFA régional : bafa-bafd.jeunes.gouv.fr
Remplissez-le et remettez-le au directeur ou à la directrice de la structure qui vous a accueilli pour votre stage afin qu'il ou elle remplisse la partie administrative, ainsi que l'appréciation, le signe et y appose le tampon de la structure.

2) Saisir le certificat en ligne

Toujours sur le site bafa-bafd.jeunes.gouv.fr, le stagiaire doit se connecter à son espace personnel grâce à son adresse mail, son identifiant et son mot de passe.

>> Cliquez sur l'onglet Cursus puis BAFA 2 : il est possible que le directeur ait déjà mis en ligne votre appréciation, vous devez alors seulement suivre la validation. Sinon, il vous appartient de le faire en cliquant sur « Saisir un stage pratique ».

>> Saisissez les informations administratives et l'appréciation puis validez la saisie.

>> Envoyez votre/vos certificat(s) de stage :

- soit en faisant une photocopie de la version papier et envoyez l'original « pour validation » par courrier au SDJES du département du stage pratique.

Pour la Seine-et-Marne : **SDJES - Cité administrative - Bât. C - 77010 Melun Cedex.**

Profitez-en pour envoyer la photocopie de votre carte d'identité si vous ne l'avez pas déjà numérisée et envoyée par votre espace personnel.

- soit en envoyant le scan du(des) certificat(s) de votre stage pratique par mail au SDJES du département du stage pratique.

Pour la Seine-et-Marne : **ce.sdjes77.bafa@ac-creteil.fr**

Pour les autres départements : consultez l'onglet « Accueil » sur votre espace personnel sur le site jeunes.gouv.fr pour avoir l'adresse postale ou l'adresse mail du SDJES de votre département

Attention, en cas de stage « non satisfaisant », le directeur doit également envoyer une copie du certificat au SDJES du lieu du stage.

3) Validation du certificat de stage pratique

Le SDJES valide le certificat de stage pratique directement sur le site bafa-bafd.jeunes.gouv.fr

Le stagiaire le retrouvera sur son espace personnel, à l'onglet cursus. Il pourra l'imprimer, ce qui lui permettra de s'inscrire en approfondissement.

S'il apparaît « en cours de validation », c'est soit que le SDJES du lieu de réalisation de votre stage n'a pas encore reçu le certificat papier ou qu'elle ne l'a pas traité. Pour information téléphonez au service BAFA du SDJES au 01 81 74 36 11 pour la Seine-et-Marne.

Présentation de mon dossier au jury BAFA

1) Copie de votre pièce d'identité

Vous devez envoyer une copie recto/verso de votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport) :



- Sur bafa-bafd.jeunes.gouv.fr en cliquant sur «Confirmation d'identité» dans l'onglet «cursus», transmettre les copies de toutes les pages (recto et verso de votre pièce d'identité) par un seul envoi numérique,
- ou par courrier postal au service départemental (SDJES) qui gère votre dossier en n'oubliant pas de préciser votre numéro d'inscription sur le portail BAFA de votre région et le diplôme concerné par votre demande.

2) Transmission de votre dossier au jury BAFA

Lorsque vous avez effectué toutes les étapes de votre BAFA et que la copie de votre pièce d'identité a été reçue et visée par le SDJES :

- Si toutes les étapes de votre formation sont validées favorablement, votre dossier est transmis automatiquement au jury.
- Si une étape n'est pas validée « favorablement » vous pouvez la refaire ou demander la présentation en jury de votre dossier en cliquant sur « Demander le passage en jury » dans la partie « cursus » de votre espace personnel extranet.

3) Passage de votre dossier au jury départemental BAFA

Le jury départemental délibère au vu de l'ensemble des avis et appréciations rendus par les directeurs de sessions et les directeurs d'ACM.

Votre dossier est **reçu**, **ajourné** ou **refusé**. La décision apparaît sur votre espace extranet.

En cas d'ajournement vous disposerez d'un délai de 12 mois pour recommencer la/les session(s) de formation et/ou le stage pratique selon l'avis du jury.

En cas de refus, vous perdez le bénéfice de votre formation.

Comment recevoir mon diplôme ?

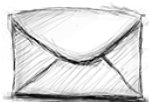
Afin d'obtenir définitivement le diplôme papier, deux possibilités s'offrent à vous une fois qu'il est affiché comme étant obtenu sur votre espace extranet :

>> le retrait physique auprès du SDJES de votre département :



Pour les habitants de la Seine et Marne, vous rendre au SDJES de Melun :
Cité administrative, Bât. C, du lundi au vendredi, entre 9h et 12h.

>> l'envoi postal :



En faisant parvenir au SDJES du département dans lequel vous êtes domicilié une enveloppe, portant votre adresse postale personnelle, affranchie au tarif en vigueur et un formulaire de « recommandé avec accusé de réception » déjà rempli par vos soins (l'expéditeur étant le SDJES : voir l'adresse ci-dessus pour les habitants du 77 et votre adresse personnelle à l'emplacement du destinataire).

LE BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR EN ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

**LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL
CHARGE DE LA JEUNESSE,**

Vu le décret n° 87-716 du 28 août 1987 relatif aux brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineurs ;

Vu l'arrêté du 22 juin 2007 relatif aux modalités d'organisation des brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineurs ;

Vu la délibération du jury en date du : 28/03/2012

DÉLIVRE

Le brevet d'aptitude aux fonctions
d'animateur en accueils collectifs de mineurs

A

M
Né(e) le :
à :

BREVET N° :
QUALIFICATION OBTENUE :
N° :

Par le Directeur Départemental
de la Jeunesse
M. CHARLEVILIE MEZERES
Mme Luy JECKERICO

CONTACTS

Le service Formation BAFA est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h45 et de 13h45 à 17h

@ bafa@ymca-rocheton.fr et formation@ymca-rocheton.fr

☎ 01 64 37 28 26 et 01 64 37 36 44

Comment venir au Rocheton ?



En voiture :



Depuis Melun, D606 puis tourner à gauche au niveau du Buffalo Grill, au stop prendre à droite sur Avenue Jean Cocteau. Remonter l'avenue puis à droite sur Rue de la Forêt.

En bus :



Ligne F - départ de la gare de Melun, direction La Rochette arrêt «Rocheton Stade» (terminus).
Sauf dimanche et jours fériés



WWW.YMCA-ROCHETON.FR

